



Strasbourg, le 26 septembre 2022

CDL-WCCJ-GA(2022)005prov.

Projet de rapport d'activité de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle

Présenté par le Secrétariat
à la réunion du 19th du Bureau de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle
Bali, 4 octobre 2022
pour présentation à la 3^{ème} Assemblée générale, Bali, 6 octobre 2022

En vertu de l'article 4.b du Statut de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (WCCJ), le Bureau rend compte à l'Assemblée générale de l'activité de la WCCJ. Comme la 3^{ème} réunion de l'Assemblée générale aura lieu le 6 octobre 2022 à Bali, ce rapport couvre la période depuis la 2^{ème} Assemblée générale à Vilnius en septembre 2017.

Les principales activités de la WCCJ au cours de cette période ont été les suivantes :

1. Formation des agents de liaison des cours membres de la WCCJ à l'utilisation de la base de données CODICES et du Forum de Venise (Saint-Domingue, 7-8 février 2019)
2. Réunions du Bureau
3. Participation aux réunions des groupes régionaux et linguistiques.
4. Maintenance de la base de données CODICES et du Forum de Venise

1. Formation des agents de liaison à l'utilisation de la base de données CODICES et du Forum de Venise (Saint-Domingue, 7-8 février 2019)

Sur invitation de la Cour constitutionnelle de la République dominicaine, le Secrétariat a organisé une formation pour les agents de liaison des cours membres de la WCCJ sur l'utilisation et les contributions à la base de données CODICES et au Forum de Venise. Les dépenses des agents de liaison des cours membres des Pays les moins développés ont été couvertes par le budget de la WCCJ.

La formation a commencé par une présentation générale de la structure de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, du fonctionnement de CODICES et de l'accès au Forum de Venise.

Les participants ont été répartis en deux groupes anglophones et francophones, travaillant sur des exercices pratiques. Les participants des deux groupes ont été très actifs.

Les participants à la 14^{ème} réunion du Bureau de la WCCJ, qui s'est tenue juste après la formation à Saint-Domingue le 8 février 2019, se sont vus rappeler l'importance des agents de liaison et le fait que les cours membres doivent les soutenir dans leur travail. Les principales tâches des agents de liaison consistent à fournir des résumés de cas pour insertion dans la base de données CODICES et d'échanger avec d'autres agents de liaison via le Forum de Venise. Ils agissent en tant qu'ambassadeurs de leurs cours.

Le Secrétariat a noté une augmentation significative de la qualité des contributions envoyées après la formation.

2. Réunions du Bureau de la WCCJ

Depuis le 3^e Congrès de la WCCJ à Vilnius, le Bureau de la WCCJ s'est réuni :

17/03/2018	Venise, Italie - 13th réunion du Bureau de la WCCJ Le Bureau : - a entrepris un post-mortem du 4^{ème} Congrès sur "L'Etat de droit et la justice constitutionnelle dans le monde moderne" qui s'est tenu à Vilnius en septembre 2021 et a conclu qu'il a été excellemment organisé par la Cour constitutionnelle de Lituanie et le Secrétariat ; - a estimé que les groupes régionaux et linguistiques des cours devraient bénéficier de plus d'une heure pour leurs réunions lors du prochain Congrès ; - a accepté la candidature du Conseil constitutionnel d'Algérie pour accueillir le 5^{ème} Congrès à Alger en 2020 ; - a approuvé la proposition du Conseil constitutionnel d'Algérie de faire de « Justice constitutionnelle et paix » le thème du 5^{ème} Congrès et a invité le Conseil constitutionnel d'Algérie, en coopération avec le Secrétariat, à préparer une note conceptuelle sur ce thème ainsi qu'un questionnaire ; - a pris note du rapport financier présenté par le Secrétariat et a décidé que la Conférence mondiale devrait, à titre exceptionnel, prendre en charge les dépenses des représentants des PMA appartenant à des groupes régionaux ou linguistiques, mais uniquement si une demande en ce sens a été faite et que le groupe n'est pas en mesure de faire face à ce coût ; - a approuvé la préparation d'une session de formation sur le CODICES et le Forum de Venise en coopération avec la Cour constitutionnelle de la République dominicaine en février 2019 ; - a décidé de discuter, lors de sa prochaine réunion, d'une procédure pour les déclarations soutenant les cours constitutionnelles soumises à des pressions indues, à leur demande, après consultation du groupe concerné, et a autorisé le Président de la Commission de Venise à le faire d'ici là ; - Il a été rappelé que la Cour constitutionnelle d'Indonésie s'était portée volontaire pour accueillir le 6^{ème} Congrès de la WCCJ en 2023 en Indonésie et que la proposition serait examinée lors de la prochaine réunion.
------------	--

08/02/2019	Saint-Domingue , République dominicaine – 14^{ème} réunion du Bureau de la WCCJ Les principales décisions ont été prises : - a approuvé le document conceptuel et le questionnaire pour le 5^{ème} Congrès sur <i>"la paix et la justice constitutionnelle"</i> préparé par l'hôte, le Conseil constitutionnel d'Algérie, et le Secrétariat. La date limite de réponses des cours membres est fixée au 15 septembre 2019. - a décidé que les invitations devaient être envoyées : - aux cours régionales et internationales (par exemple, les cours européennes, la cour interaméricaine, les cours africaines), comme cela a été fait pour les congrès précédents ; - aux cours nationales ayant participé au 4^{ème} Congrès ; - aux organismes internationaux qui coopèrent avec la Commission de Venise dans le domaine de la justice constitutionnelle (<i>Organisation internationale de la Francophonie</i>, Fondation Konrad Adenauer, etc.) ; - aux membres de la Commission de Venise ; - à d'autres personnalités proposées par la Cour d'accueil (par exemple, d'anciens présidents de cours constitutionnelles) ; - a accepté la limitation à quatre personnes par délégation de la Cour ; - a décidé que : - l'interprétation sera disponible lors des réunions des groupes régionaux et linguistiques, financée par le budget de la Conférence mondiale ; - les réunions des groupes régionaux et linguistiques seraient organisées de manière à éviter, dans la mesure du possible, tout chevauchement ; - a laissé la décision de tenir ou non une réunion conjointe aux groupes Commonwealth et SACJF ; - a accepté l'offre du Conseil constitutionnel d'Algérie de couvrir les frais d'hôtel d'un maximum de deux représentants des cours membres des PMA et que le budget de la Conférence mondiale couvre les billets d'avion (classe économique) de ces personnes ; - a décidé que l'interprétation pendant le 5^{ème} Congrès serait assurée par le service d'interprétation du Conseil de l'Europe ; - a décidé qu'il y aurait quatre postes pour chaque session : président, orateur principal, intervenant et rapporteur. Chaque groupe pouvait présenter un maximum de trois nominations pour ces postes. Les nominations devraient être faites au plus tard le 15 septembre 2019 ; - a approuvé la répartition des dépenses en trois blocs : (1) le budget de la Conférence mondiale, (2) la Cour hôte et (3) les Cours membres ; - a invité la Cour hôte et le Secrétariat à préparer un projet de <i>Communiqué</i> pour le 5^{ème} Congrès ; - ont discuté et approuvé les dispositions permettant à la Conférence mondiale de soutenir ses Cours membres dont l'indépendance est menacée, selon la procédure définie dans la Note du Secrétariat du 25 janvier 2019 (voir annexe) ; - a accepté la proposition qu'une partie des dépenses du Secrétariat soit couverte par le budget de la WCCJ (jusqu'à 10.000 €).
------------	--

21/03/2020 Procédure écrite	Venise, Italie – 15^{ème} réunion du Bureau de la WCCJ Nb - Suite à la diffusion du COVID-19, la 15^{ème} réunion a été remplacée par une procédure écrite. Le Bureau : - a décidé des nouvelles dates du 5^{ème} Congrès sur la base d'une proposition du Conseil constitutionnel de l'Algérie suite au report du 5^{ème} Congrès de 2020 à 2021 ; - a prolongé le délai de réponse au questionnaire sur le thème « Paix et justice constitutionnelle » du 15 septembre 2019 au 30 avril 2020 ; - a invité les groupes régionaux et linguistiques à décider s'ils souhaitent organiser des réunions régionales le premier jour du Congrès ; - a invité les groupes régionaux et linguistiques à présenter un maximum de trois nominations pour les postes de président, d'orateur principal, d'intervenant et de rapporteur et a prolongé le délai du 15 septembre 2019 au 30 avril 2020 ; - a demandé à la Cour constitutionnelle d'Algérie et au Secrétariat de préparer un projet de <i>communiqué</i>, pour adoption lors du 5^{ème} Congrès; - a examiné le rapport financier ; - a pris note des mesures prises par la Commission de Venise pour soutenir les cours membres soumis à des pressions excessives.
20/03/2021	En ligne – 16^{ème} réunion du Bureau de la WCCJ Le Bureau : - a accueilli favorablement et accepté l'offre généreuse de la nouvelle Cour hôte, la Cour constitutionnelle d'Indonésie, de couvrir les frais d'hôtel d'un maximum de deux représentants des cours membres des pays les moins avancés (PMA) pour assister au 5^{ème} Congrès de la WCCJ et que le budget de la WCCJ couvrira les billets d'avion de ces représentants en classe économique ; - s'est félicité et a accepté que la Cour d'accueil prenne en charge les frais de location de chambres, les repas indiqués dans le programme, un programme culturel et le transport local entre le lieu de réunion et les hôtels proches, ainsi que les transferts vers l'aéroport. Le budget de la WCCJ couvrira les frais d'interprétation dans les sept langues officielles (allemand, anglais, arabe, espagnol, français, portugais et russe), le matériel d'interprétation, les frais de voyage (en classe économique) de deux participants des cours membres des pays les moins avancés et la participation du secrétaire général ; les Cours membres prendront elles-mêmes en charge les frais d'hôtel de leurs délégations (quatre personnes au maximum) ; - a invité les groupes régionaux et linguistiques, qui ne l'ont pas encore fait, à désigner jusqu'à trois personnalités comme président de séance, orateur principal, intervenant ou rapporteur pour les sessions du 5^{ème} Congrès (date limite : 30 juin 2021) ; - a pris note que le Secrétariat enverra un rappel aux juridictions membres concernant la date limite de réponse au questionnaire (30 septembre 2021) et que les juridictions membres qui ont déjà envoyé

	leurs réponses sont invitées à mettre à jour leurs réponses antérieures si elles le souhaitent ; - ont convenu de continuer à discuter du projet de communiqué de Bali comme modèle pour un communiqué final à adopter lors du 5^{ème} congrès; - a convenu d'envoyer des lettres de rappel pour le paiement des contributions à la WCCJ par voie diplomatique pour les cours membres qui n'ont pas contribué au budget depuis une longue période ; - a convenu de recueillir les bonnes pratiques développées par les juridictions membres lors de la pandémie de COVID-19 et de discuter, lors de sa prochaine réunion, de la possibilité d'organiser un séminaire sur ce sujet.
19/03/2022	Venise/en ligne – 17^e réunion du Bureau de la WCCJ Le Bureau : - a effectué un <i>tour de table</i> sur la question de la suspension de l'adhésion à la WCCJ des Cours constitutionnelles de la Fédération de Russie et du Belarus en vertu de l'article 9 du Statut de la, ainsi que sur la proposition italienne d'adopter à la place une résolution ; - a convenu, en l'absence de consensus concernant la suspension, de reporter la décision à une réunion extraordinaire ; - a pris note des préparatifs en cours pour le 5^{ème} Congrès (Bali, 4-7 octobre 2022) et du fait qu'il bénéficie du plein soutien du gouvernement et du parlement indonésien; - a examiné le rapport financier ; a noté les faibles dépenses dues à la pandémie et le coût plus élevé pour le 5^{ème} Congrès notamment pour l'interprétation, le matériel d'interprétation, la participation des délégations des cours membres des pays les moins développés, les missions du Secrétariat ainsi que la participation à plusieurs événements de groupes régionaux et linguistiques cette année ; - a confirmé la nouvelle procédure adoptée lors de la 19^{ème} réunion du Bureau pour soutenir les cours membres ; - a pris note des activités des groupes régionaux et linguistiques ; - a encouragé les groupes régionaux et linguistiques à aider le Secrétariat à mettre à jour les données sur les cours membres.
07/06/2022	Strasbourg / en ligne – 18^{ème} réunion du Bureau de la WCCJ Le Bureau : - a voté contre la suspension de l'adhésion de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie à la WCCJ ; - a voté contre la suspension de l'adhésion de la Cour constitutionnelle de Bélarus à la WCCJ ; - a voté en faveur de la proposition de résolution de la Cour constitutionnelle d'Italie : https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-CMJC-GA(2022)003-e).

3. Participation aux réunions des groupes régionaux et linguistiques

En vertu d'accords de coopération et de partenariats avec les [10 groupes régionaux et linguistiques \(basés sur la langue\)](#), qui sont représentés au sein du [Bureau de la CMCJ](#), le Secrétariat a participé à de plusieurs événements (conférences, congrès, séminaires) de ces groupes.

Parmi les participations récentes, citons :

24-25/05/2022	Chisinau/en ligne - Réunion préparatoire du XIX ^{ème} Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes
31/05/2022 - 02/06/2022	Dakar - 9 ^{ème} Congrès de l'Association des Cours Constitutionnelles Francophones (ACCF) sur « Le juge constitutionnel et les droits de l'homme ».
30/06/2022 - 01/07/2022	Lisbonne - Vème Assemblée de la Conférence des Cours Constitutionnelles des Pays de Langue Portugaise sur « Garantir la protection des droits fondamentaux en temps de pandémie ».

Participation à venir :

22-24/11/2022	Rabat - 6 ^{ème} Congrès de la Conférence des juridictions constitutionnelles d'Afrique sur « Les cours constitutionnelles africaines et le droit international ».
---------------	--

En outre, les 16-17/09/2021, le Secrétariat a participé en ligne à la 2^{ème} Conférence judiciaire des Cours/Conseils constitutionnels et suprêmes des États membres/observateurs de l'OCI (J-OIC), accueillie par la Cour constitutionnelle d'Indonésie.

4. Maintenance de la base de données CODICES et du Forum de Venise

La Commission de Venise produit la base de données CODICES, qui contient des résumés annotés (précis) et les textes intégraux d'environ 11.300 décisions des cours membres de la Conférence mondiale, principalement en anglais et en français, mais aussi environ 14.000 textes intégraux dans plus de 40 autres langues. Les constitutions, les lois sur les cours et les descriptions des cours sont également incluses dans la base de données CODICES. Depuis 2017, quelque 1500 nouvelles décisions annotées ont été ajoutées à CODICES.

La base de données CODICES facilite grandement les recherches comparatives menées par les juridictions, qui peuvent s'inspirer des approches déjà adoptées par d'autres pays, notamment dans le domaine des droits fondamentaux. La circulation de l'information est donc un puissant outil de fertilisation croisée qui permet aux juridictions de s'inspirer de la pratique constitutionnelle de leurs homologues d'autres pays. Si les cours ne se réfèrent pas toujours à ces sources étrangères, les arguments qu'ils obtiennent grâce à leurs recherches comparatives dans les CODICES enrichissent les jugements nationaux. CODICES est disponible à l'adresse www.CODICES.CoE.int et est régulièrement mis à jour pour présenter la jurisprudence récente.

Actuellement, le Secrétariat prépare une nouvelle base de données CODICES, sur une structure de serveur plus stable du Conseil de l'Europe. Les agents de liaison pourront télécharger leurs contributions directement dans CODICES plutôt que d'envoyer des précis et des textes complets par mèl.

Pour le bénéfice des membres de la WCCJ, la Commission de Venise gère également le Forum de Venise, qui contient :

1. le Newsgroup (les agents de liaison des cours membres peuvent faire des annonces / poser des questions, notifiées à tous les autres cours membres),
2. les références à 4200 articles de l'Observatoire des médias de la justice constitutionnelle,
3. les données de contact pour tous les groupes régionaux et linguistiques et les cours membres de la WCCJ et
4. environ 240 documents de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (séries CDL-WCCJ et CDL-WCCJ-GA).

Le Forum de Venise restreint est ouvert aux agents de liaison désignés par les cours membres de la Conférence mondiale. Les agents de liaison des Etats membres et observateurs de la Commission de Venise ont également accès aux réponses aux 543 demandes via le Forum de Venise classique.

Annexe

Procédure de soutien aux cours membres soumis à des pressions excessives Approuvé par le Bureau de la Conférence mondiale à Saint-Domingue le 8 février 2019.

Le Statut de la Conférence mondiale prévoit un soutien aux cours membres par la WCCJ (bons offices à ses membres sur leur demande, article 1.2) ; résolutions par le Bureau de la WCCJ conformément aux objectifs de la Conférence mondiale (article 4.b.7). Cependant, dans la pratique, le Bureau de la WCCJ a eu des difficultés à fournir un tel soutien aux membres dans le besoin. Les membres du Bureau ont peut-être estimé que leur Cour ne devait pas être considérée comme l'auteur d'une déclaration du Bureau.

D'autre part, la Commission de Venise, et notamment son Président, a toujours apporté un tel soutien aux cours constitutionnelles qui subissaient des pressions excessives, mais cela s'est limité aux 61 États membres de la Commission de Venise.

Afin de rendre opérationnel le soutien aux Cours membres de la WCCJ également dans les États non-membres de la Commission de Venise, le Secrétariat propose de confier au Président de la Commission de Venise la tâche de faire des déclarations au nom de la Conférence mondiale dans les situations où l'un des cours membres de la WCCJ fait l'objet de pressions indues de la part des autorités nationales.

La procédure suivante s'appliquerait dans une situation justifiant un soutien. Le Président de la Commission de Venise :

1. consulte le(s) groupe(s) régional(aux) ou linguistique(s) concerné(s) et elle/il s'abstient de faire une déclaration lorsque le(s) groupe(s) s'y oppose(nt) expressément ;
2. s'abstient de toute déclaration s'il est clair que la Cour concernée refuse un tel soutien ;
3. consulte les membres du Bureau de la WCCJ (dans le cadre d'une procédure écrite en cas d'urgence) et s'abstient de faire une déclaration si un membre du Bureau (groupe régional ou linguistique, tribunal représentant un continent, ou les anciens et futurs hôtes) insiste expressément sur le fait qu'un consensus sur le soutien de la WCCJ ne peut être atteint dans ce cas, bien que leur opposition soit enregistrée.

Le Président de la Commission de Venise ne fait une déclaration publique que lorsque les trois conditions énoncées ci-dessus sont réunies.

Si nécessaire et si la demande lui en est faite, le Secrétariat pourrait se rendre dans le pays concerné ou se joindre aux missions des groupes régionaux et linguistiques.

[note : à la place du Président, cette fonction pourrait être exercée par le Représentant spécial de la Commission de Venise]